

**Intervention de la Présidente de la CAEL à l'assemblée générale  
de la Conférence des Communautés de l'Outre-Mer.**



Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH a siégé vendredi 12 juin, au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Conférence des Communautés de l'Outre-Mer.

Outre les échanges, le bilan 2014 et le programme des activités prévu pour l'année en cours, elle se félicite des motions adoptées par lesquelles la Conférence demande au Gouvernement la déclaration de catastrophe naturelle du phénomène des Sargasses aux Antilles et en Guyane et le transfert de la propriété des 50 pas géométriques aux EPCI concernées.



**MOTION SUR LES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES VOTÉE PAR LA CONFÉRENCE  
DES COMMUNAUTÉS DE L'OUTRE-MER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE VENDREDI 12 JUIN 2015**

Considérant que depuis le décret-loi du 3 juin 1955, qui devait régler de manière définitive le statut de la zone des 50 pas géométriques, la situation de ce domaine foncier de l'Etat est toujours problématique dans certains départements d'Outre-mer ;

Considérant que la loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone des 50 Pas géométriques, est difficilement applicable ;

Considérant que dans certains départements d'outre-mer, plus de 15% de la population vit sur la bande des 50 Pas géométriques, et souvent de manière illégale ;

Considérant que cette occupation illégale, qui contribue au mitage et à la dégradation du littoral, constitue un fléau que l'Etat n'a pas réussi à enrayer ;

Considérant que les EPCI ont des compétences en matière d'Aménagement du Territoire, de logements et d'équilibre social de l'habitat, lesquelles englobent les problématiques de la zone des 50 Pas géométriques;

Considérant que les EPCI constituent dès lors l'échelon le plus pertinent pour bénéficier du transfert de la domanialité de cette zone, et partant, régler les problèmes sus-indiqués.

**La Conférence des Communautés de l'Outre-Mer, réunie à la Seyne-Sur-Mer en assemblée générale le vendredi 12 juin 2015 et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), demandent au Gouvernement :**

# COMMUNIQUE DE PRESSE

16 06 2015



## MOTION SUR LES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES VOTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES COMMUNAUTÉS DE L'OUTRE-MER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE VENDREDI 12 JUIN 2015

Considérant que depuis le décret-loi du 3 juin 1955, qui devait régler de manière définitive le statut de la zone des 50 pas géométriques, la situation de ce domaine foncier de l'Etat est toujours problématique dans certains départements d'Outre-mer ;

Considérant que la loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone des 50 Pas géométriques, est difficilement applicable ;

Considérant que dans certains départements d'outre-mer, plus de 15% de la population vit sur la bande des 50 Pas géométriques, et souvent de manière illégale ;

Considérant que cette occupation illégale, qui contribue au mitage et à la dégradation du littoral, constitue un fléau que l'Etat n'a pas réussi à enrayer ;

Considérant que les EPCI ont des compétences en matière d'Aménagement du Territoire, de logements et d'équilibre social de l'habitat, lesquelles englobent les problématiques de la zone des 50 Pas géométriques,

Considérant que les EPCI constituent dès lors l'échelon le plus pertinent pour bénéficier du transfert de la domanialité de cette zone, et partant, régler les problèmes sus-indiqués.

**La Conférence des Communautés de l'Outre-Mer, réunie à la Seyne-Sur-Mer en assemblée générale le vendredi 12 juin 2015 et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), demandent au Gouvernement :**